



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

RÉQUISITION

D'IMMATRICULATION D'UN BIEN

Qu'est-ce que ?

La réquisition est une opération qui consiste à faire une demande auprès de services de la conservation foncière aux fins de l'immatriculation d'un bien immobilier.

Quels sont les documents à fournir ?

- ◆ Numéro TF
- ◆ Copie carte d'identité
- ◆ Droit : 500 FCFA